

N° 35/12. 14

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 70'000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE
AU SEIN DE LA MAISON DE LA RIVIERE**

Aménagement du territoire et développement durable

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 décembre 2014.

**Première séance de commission : mercredi 17 décembre 2014, à 18h30 en Salle de
conférence ATD2 (3^e étage du Bâtiment administratif).**

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	DEMANDES DE FINANCEMENT	3
3	DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	4
4	ASPECTS FINANCIERS.....	4
	4.1 Tableau financier	5
5	CONCLUSION	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La Fondation de la Maison de la Rivière est une fondation de droit privé, créée en 2007 par l'Université de Lausanne, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève et l'Association Truite-Léman. Ses objectifs principaux sont :

- 1) La recherche, dont les buts sont la meilleure compréhension de la biologie de la faune et de la flore, et les interactions de ces organismes dans les écosystèmes aquatiques, ainsi que la mise en pratique de ces connaissances dans les processus de conservation et de gestion de ces écosystèmes, notamment avec la restauration des milieux et le suivi des espèces.
- 2) L'éducation à l'environnement, dont le but est la transmission des connaissances, tant dans le cadre du grand public et de l'école obligatoire, qu'auprès des étudiants des hautes écoles ou dans le cadre de la formation continue à l'attention des spécialistes.
- 3) La valorisation du patrimoine régional, par ses activités éducatives, ses espaces d'exposition et son cadre extérieur.

Actuellement, la Fondation transforme l'ancienne poudrière située à l'embouchure du Boiron de Morges à Tolochenaz, en un centre d'accueil et de sensibilisation à l'environnement, destiné au grand public, allant des classes d'écoles aux familles.

Ce projet pluridisciplinaire alliera développement durable, recherche fondamentale et appliquée, sensibilisation et accueil du public, nature, culture, sciences et tourisme. L'objectif est de créer une synergie entre Universités, Hautes écoles spécialisées, Confédération, Cantons, Communes et particuliers.

Ce lieu polyvalent produira une forte plus-value économique, touristique et scientifique pour la région morgienne. Il est prévu d'y bâtir un laboratoire de recherche scientifique, un incubateur à start-up, un centre de formation pour étudiants de tous âges, et finalement un musée ouvert au grand public qui accueillera une exposition permanente.

Cette dernière racontera l'histoire de l'arc lémanique au travers de 7 espaces thématiques. Des fossiles et objets archéologiques y seront présentés, illustrant toutes les périodes de l'histoire de la région depuis 63 millions d'années, en passant par les glaciations, les Lacustres, les Romains, le Moyen Age et les temps modernes, en présentant conjointement divers thèmes écologiques, dont le changement climatique, la biodiversité, l'aménagement du territoire et la renaturation.

L'ouverture de la Maison de la Rivière est prévue pour le printemps 2015.

Pour information, le 8 mars 2010, la Municipalité a accepté de céder la parcelle N° 151 dont la surface est de 1'493 m² au Canton de Vaud, afin qu'elle soit mise à disposition de la Fondation. En échange, le Canton a cédé la parcelle N° 153 dont la surface est de 345 m² à la Ville de Morges. La parcelle N° 151 doit accueillir le projet actuel de centre polyvalent et d'exposition permanente.

2 DEMANDES DE FINANCEMENT

Monsieur Jean-François Rubin, Président de la Fondation, a fait parvenir, le 30 septembre 2014, une demande de soutien financier à la Ville de Morges. La Fondation s'est aussi adressée aux Communes avoisinantes dans le cadre de cette recherche de fonds.

La totalité du projet d'investissement pour l'exposition permanente coûtera CHF 1'331'000.00. En date du 26 juin, il lui manquait un montant total de CHF 446'000.00 pour atteindre cet objectif. La Fondation avait à ce moment-là à disposition un capital de CHF 885'000.00.

Jusqu'à présent, les Communes de Saint-Prex, Tolochenaz et Lully ont accordé les montants respectifs de CHF 50'000.00, CHF 48'000.00, et CHF 2'000.00 pour le projet d'exposition permanente.

Il demande à la Ville de Morges un don de CHF 70'000.00, qui représente le coût total des composants d'une salle polyvalente (appareils multimédia, mobilier, etc... pour accueillir classes, conférences et réceptions). En remerciement, cette salle sera nommée *salle Morges*. Le don sera illustré sur une plaquette disposée à cette attention. La Municipalité aura également accès gratuitement à cet espace pour ses fonctions diverses.

La Municipalité a accepté d'entrer en matière pour ce don en sa séance du 3 novembre 2014.

En revanche, la Municipalité n'est pas entrée en matière sur deux autres demandes :

- Un investissement de CHF 15'000.00 pour l'édition d'un ouvrage sur les trouvailles archéologiques qui ne pourront pas être exhibées à la Maison de la Rivière. (Achat de 500 livres à plus ou moins CHF 30.00)
- Un cautionnement de CHF 500'000.00 à 1'000'000.00. À ce jour, les communes avoisinantes ne contribuent pas au cautionnement. La Municipalité a estimé qu'avec la cession gracieuse de son terrain, la Commune a permis la réalisation du projet de la Fondation de la Maison de la Rivière et a ainsi prouvé aux autorités cantonales son engagement formel envers ce projet. En outre, les projets en cours et à venir de la ville (logements, piscine couverte, parkings souterrains) sont importants et la Municipalité a estimé que les ressources de cautionnement solidaire dont dispose la Commune doivent être réservées principalement à ces projets.

3 DEVELOPPEMENT REGIONAL

La Municipalité entend soutenir cette exposition permanente et la Fondation de la Maison de la Rivière, car elle promet de dynamiser la région morgienne dans le sens d'un développement durable. Economie, Nature, et Société seront valorisées grâce à ce projet pluridimensionnel.

4 ASPECTS FINANCIERS

Financement des composants de la *salle Morges* (salle polyvalente) CHF 70'000.00

4.1 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	Total	2014	2015	2016	2017	2018 et suivants
Dépenses	-					
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	-	-	-	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	
Année début de l'amortissement	
Année fin dépenses investissements	
Taux d'intérêt au 31.12.2013	1.82%

	2014	2015	2016	2017	2018 et suivants
--	------	------	------	------	---------------------

Charge d'intérêts	-	-	-	-	-
--------------------------	---	---	---	---	---

Charge d'amortissement	-	-	-	-	-
-------------------------------	---	---	---	---	---

Autres charges	<i>Chapitre</i>					
Participation	42200		70'000			

Recettes	<i>Chapitre</i>					

Total fonctionnement		-	70'000	-	-	-
-----------------------------	--	---	--------	---	---	---

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.00 pour l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière;
2. d'admettre que cette dépense soit comptabilisée dans le nouveau compte « 42200.3656.00 Maison de la Rivière » du budget de fonctionnement 2015.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2014.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella